



Montauban infos

Sommaire:

Page 2: Le Mot du Maire

Pages 3 à 6: Actus

Pages 7 à 9: Travaux

Pages 10 & 11: Comité des fêtes

Page 12: Finances

Pages 13: Ecoles

Page 14: Patrimoine

Pages 14 à 16: Journée citoyenne

Pages 16 à 18: Divers

Page 19: Social

Page 20: Rétro

Pages 21 & 22: Etat-civil

N° 5 Janvier à décembre 2017

Journal d'informations municipales

Bonne Année 2018



Le mot du Maire

Nous voici déjà en 2018, je vous souhaite le Meilleur pour cette nouvelle année et je vous invite à prendre le recul nécessaire face aux évènements dont l'actualité nous submerge en France comme dans le monde. A vous concentrer sur l'essentiel, sur l'espoir qui renaît sans cesse et que l'on provoque. Et à partager, toujours partager avec l'autre pour ne garder que le... Meilleur.

Un rapide bilan de l'année écoulée dans notre Comminges, après les bouleversements politiques résultants des dernières élections, nous fait craindre la poursuite des diminutions des moyens financiers des collectivités locales (contribution au redressement des finances de l'Etat... suppression annoncée de la taxe d'habitation...) Nous continuerons bien sûr à faire notre devoir en nous adaptant aux nouvelles conditions.

Notre présent bulletin vous informe de nos réalisations et nos projets et je regrette que la rapidité avec laquelle cette année très chargée s'est déroulée, ne nous ai pas permis de rédiger les 2 bulletins habituels.

J'espère que 2018 nous permettra de constater un meilleur respect des règles de bon usage, du vivre ensemble... dans le respect des autres, condition essentielle au bon fonctionnement du village (limitation de vitesse, stationnement gênant, les bons gestes de tri, responsabilité des propriétaires d'animaux...)

Je termine ce mot en rendant hommage à Jean PEYRAFITTE, maire de BAGNERES DE LUCHON de 1974 à 1995 ; décédé le 11 novembre 2017 à ERA CASO où il s'était retiré avec son épouse et avec lequel nous avons travaillé durant ces 21 ans en toute confiance et amitié au développement du canton de Bagnères-de-Luchon.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2018.

RECENSEMENT.

Le recensement permet de connaître la population officielle d'une commune et suite à cela de déterminer la participation de l'état au budget communal. Plus la commune a d'habitants et plus la dotation est conséquente.

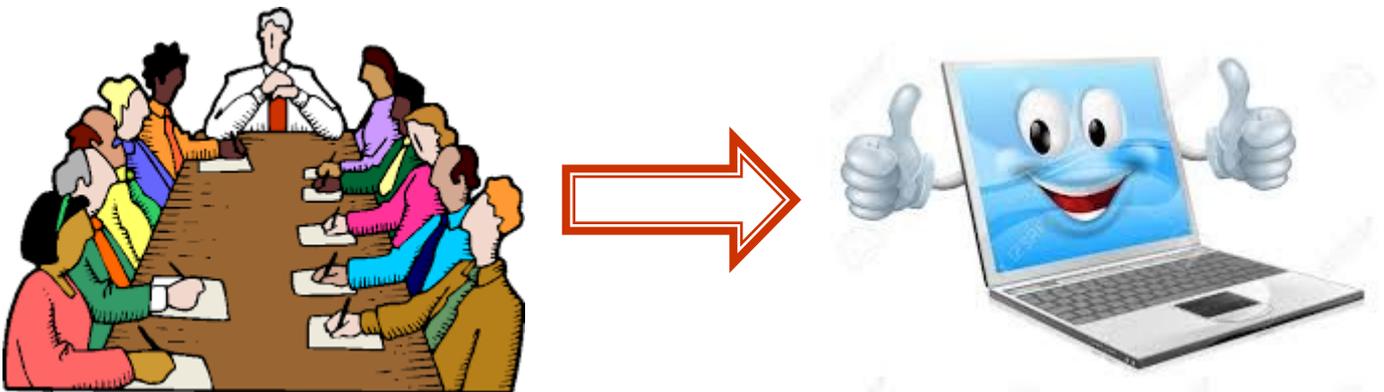
La participation de chacun est donc très importante. Non seulement elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est aussi un acte civique utile à la collectivité.

Compte tenu des difficultés rencontrées par notre agent recenseur pour mener à bien sa mission, force est de constater que cela n'a pas été bien compris par certaines et certains et nous ne pouvons que le déplorer.

Quelles que soient les raisons qui ont poussé ces personnes, à ne pas ouvrir à l'agent, ne pas renvoyer le formulaire ou autre, il faut savoir que c'est l'ensemble des habitants, dont ils font partie, qui s'en trouvera pénalisé, surtout dans ces temps où les contraintes budgétaires sont de plus en plus difficiles.



LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSULTABLES EN LIGNE.



Les délibérations prises en conseil municipal sont désormais consultables en ligne sur le site internet de la commune.

Cela est valable pour les délibérations prises à compter du 01/01/2017. Ces actes de la vie communale seront publiés dès leur retour du contrôle légalité par la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens.

CÉRÉMONIE CITOYENNE

En cette année ô combien électorale, des jeunes montalbanaises et montalbanais ont voté pour la première fois.

Pour montrer que voter est un droit mais aussi un devoir très important, ce ne sont pas les importants taux d'abstention qui le démentiront, la municipalité a souhaité faire de la remise des cartes électorales un moment solennel.

Le 7 avril une cérémonie citoyenne a été organisée pour remettre leur première carte électorale accompagnée d'un petit livret à 6 jeunes gens. Trois d'entre eux n'ont pu participer à ce moment et ils ont été représentés par leurs parents.

Un vin d'honneur a clôturé ce sympathique moment.



Les trois récipiendaires, Léa DULON, Clara ARNOLD et Pauline CASTEX aux côtés du Maire Jean SICART



VENTE D'UNE COUPE DE BOIS

La commune a vendu une coupe de bois de la forêt communale pour un total de 19.000€. La vente a eu lieu le mardi 13 juin à la salle des ventes à SAINT-GAUDENS (31). C'est l'entreprise SANGUINET qui a obtenu le lot. Cette coupe de résineux, déjà mise en vente l'an passé, n'avait pas trouvé preneur.



NUMEROTATION DES RUES

Cette opération a été confiée à la poste avec qui un contrat a été passé. Au vu du retard pris par cet organisme, une réunion s'est tenue en mairie le 28 juin pour arrêter un calendrier précis et régler les problèmes liés à la géolocalisation. En effet cette opération répond à des normes strictes et il a donc fallu nommer des rues qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, modifier l'emprise de certaines autres qui n'étaient pas en concordance avec les délibérations précédentes.

Nous avons limité au maximum les modifications pouvant impacter l'adressage. Seule, moins d'une dizaine d'habitations sera, au final, affectée par un changement d'adresse. Il n'y a aucun moyen de faire autrement.

Les habitants seront avisés par courrier de la mise en place effective de la numérotation. Ce courrier leur indiquera le nom de la rue ainsi que le numéro attribué.

La poste a terminé son travail et le dossier est actuellement au Service National des Adresses. Vous devriez être informé des numéros qui vous sont attribués dans le courant de l'hiver.



TRAVAIL D'ÉTÉ

La municipalité envisage de créer pour l'été un emploi saisonnier ouvert aux étudiants. La mission serait de s'occuper de l'arrosage des fleurs, du nettoyage des rues, bassins et aide ponctuelle aux agents municipaux pour la tonte par exemple. La période de l'emploi pourrait être juillet et août avec une extension possible à mi-juin et mi-septembre, rien n'est défini pour l'instant. L'idée étant d'effectuer certaines tâches que nos agents ont du mal à réaliser en période estivale et d'assurer un appoint de revenu à nos jeunes.

Les personnes éventuellement intéressées (priorité aux jeunes gens résidant sur la commune) sont priées de prendre contact avec le secrétariat de mairie pour que d'une part nous sachions si cela répond à une attente et que d'autre part nous puissions organiser cela.

LE POINT SUR LA SALLE COMMUNALE.

L'exploitation de cette salle pose toujours autant de problèmes divers et variés. Pour faire un bref rappel cette salle était à son origine un simple hangar destiné à stocker du matériel agricole. Le 5 novembre 2007 le maire de l'époque délivrait un Permis de construire pour aménager le hangar en salle polyvalente, ce qui correspondait, et correspond toujours, à un besoin pour la vie du village.

M. Paul LORENZI, voisin immédiat de la salle déposait un recours contre ce permis de construire qui était annulé par le tribunal administratif de TOULOUSE en date du 17 mars 2011. L'annulation de ce permis était fondée sur l'absence de deux pièces administratives, à savoir un croquis manquant et la non fourniture d'une étude acoustique.

Cette salle a toujours été utilisée, même postérieurement à la décision du TA, car, comme mentionné supra, elle est nécessaire au sein de notre commune. Consciente des problèmes engendrés par l'organisation de certaines manifestations, l'actuelle municipalité a établi un règlement intérieur pour cadrer les locations. Par ailleurs, celles diffusant de la musique en soirée ont été limitées. Par exemple seulement 2 anniversaires ont été réalisés à la salle communale, un au mois de mai et le second au mois d'octobre. Au cours du dernier, le tapage a été réel et les conditions d'utilisation de la salle, édictées par le règlement intérieur, n'ont pas été respectées.

Suite à cela M. Paul LORENZI a saisi, à nouveau, le Tribunal Administratif, arguant du fait que les règles en matière de sécurité incendie et d'accessibilité ne sont pas remplies.

Pour information la salle communale est quasiment le seul bâtiment communal qui permette un accès aux personnes à mobilité réduite et un avis favorable pour l'ouverture au public a été donné au mois de juillet, lors du passage de la commission de sécurité incendie.

Nous sommes parfaitement conscients des problèmes que peuvent générer l'exploitation de ce type de salle. Toutefois nous limitons au maximum la location pour des manifestations pouvant être bruyantes et nous considérons que ce local est nécessaire à la vie d'un village. Aussi, et pour mettre fin à toute polémique, la commune déposera en 2018 un permis de construire pour que ce bâtiment soit, enfin, en conformité avec son utilisation.



UNE MONTALBANAISE À L'HONNEUR

Pauline CASTEX, une traileuse aussi efficace que discrète.

En effet Pauline s'est illustrée tout au long de l'année 2017 dans différentes courses tout en poursuivant ses études de médecine. Voici ses résultats:

- 2ème féminine au trail du Mourtis sur le 12km
- 10 ème française au championnat universitaire de France à la Réunion
- 1ère du challenge au LAT (Luchon Anéto Trail) (2ème sur la Kbour et 1ère exæquo sur la ravi-sente)
- 1ère sur la crémaillère
- 1ère le KV (kilomètre vertical) à saint Lary
- 1ère sur le Trail du Louron -1ère sur la Sky Rhune tikki (15 ans - 20 ans) au Pays Basque

Bravo à elle.



TRAVAUX

Réalisés

Un lampadaire a été installé devant la Mairie. Il permet un éclairage des accès à la mairie et à l'école maternelle. Ceux-ci étaient, jusque-là, dans l'obscurité.

Un nouveau panneau d'affichage a été mis en place devant la mairie en remplacement de l'ancien. Il a été confectionné par les élèves du LP du Bois pour un prix modique.



Les nouveaux lampadaire et tableau d'affichage



Confection et installation par les agents municipaux de mains courantes à l'ancien cimetière.

Les travaux de rénovation de la Mairie sont en cours d'achèvement. Le plancher du secrétariat a été démolé et remplacé par un hourdis qui a l'avantage de créer un plafond coupe-feu entre la chaufferie et l'étage. Un parquet flottant a été posé et les peintures refaites. Il ne manque que la peinture du plafond et le nouveau mobilier. Cette salle devient celle du conseil municipal et permettra, à l'occasion, la tenue de réunions, mariage etc...

Jusque-là ce type de cérémonies se déroulait dans la garderie, ce qui ne nous semblait pas très heureux.

Le secrétariat a été transféré dans la pièce où a été hébergé un temps l'ADMR et où il se trouvait à l'origine.



Enfin, toutes les fenêtres du rez de chaussée ont été équipées de volets roulants. Le but étant de sécuriser le bâtiment, mais aussi de réaliser des économies d'énergie.

PROJETS

Dans sa séance du 4 mai 2017 le conseil municipal a confié à la société Hydrétudes Grand-Sud Pyrénées l'étude pour la réalisation d'une micro-centrale sur la conduite d'eau potable. Le montant de l'étude s'élève à 7803€ TTC.

Plusieurs possibilités ont été chiffrées l'hypothèse la plus onéreuse est estimée à 525.000€ le tout amortissable en 25 ans environ.

Démolition de l'ancienne baignoire à moutons située sur la place de retournement au bout de la rue Ste Christine, pour rendre cet endroit plus agréable. Mise en place d'une aire de pique-nique couverte.

Aménagement du carrefour des 4 chemins et création d'un trottoir le long du bâtiment actuellement en construction en direction de St Mamet. Un accord CD31, Alti-Immo, Mairie a été trouvé pour cette réalisation.

L'espace vert situé au carrefour des rues du Pont de Martin et Ste Christine, le long du ruisseau, va être repensé. En effet, l'accès pour la tonte est compliqué en raison des places de stationnement et il ne peut donc être réalisé de manière convenable.

La version définitive des ralentisseurs Avenue du Bois chantant sera réalisée et de nouveaux seront posés sur la route de Subercarrère. Pourquoi ce retard? Tout simplement pour attendre les financements, ces équipements étant subventionables par le biais des amendes de police, faute de quoi la commune aurait tout pris à sa charge.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX



La dernière tranche d'effacement des réseaux vient de débuter et devrait durer environ 3 mois.

Les rue concernées sont:

Rue des charmilles, Place des Grumes, rue du Lavoir et rue de Langlade. Le revêtement de ces voies sera effectué après les travaux par le biais du « Pool routier » de la communauté des communes.

DOSSIER ACCESSIBILITE



L'arrêté du 8 décembre 2014 fixe les dispositions prises pour l'application des R111-19-7 à R111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 de décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

L'ensemble des bâtiments communaux est concerné par cette réglementation et nécessite des travaux pour être aux normes. L'étude des différents aménagements à réaliser a été faite par la Sté NG Ingénieur conseil. Le montant estimé pour être dans les normes s'élève à 58000€ environ.

Un dossier Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) a été déposé. Les travaux seront réalisés sur trois ans

CONDUITE AEP

Les travaux sur la conduite d'Adduction d'Eau Potable, annoncés dans le précédent bulletin, ont débuté le 22 juin. En effet depuis l'éboulement de 2013, une réparation, provisoire, avait été réalisée.

Différentes possibilités ont été étudiées pour modifier le tracé de la conduite afin d'éviter l'éboulement et les parties instables environnantes.

Pour la réalisation de ce chantier, la route forestière de Herran a été fermée à la circulation de façon stricte et ce pour des raisons de sécurité d'une part, mais aussi pour prévenir le vol de matériels sur le chantier.

Les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises SOGATRAP-PENE pour un montant H.T. de 69832.50€.

Le chantier a été terminé dans les délais impartis soit le 28 juillet.



Pelle araignée au travail

INSTALLATION DE NOUVEAUX JEUX A L'ECOLE.

En fin d'été nous avons pu récupérer, par l'intermédiaire de M. AGUASCA, nouvel arrivant dans notre commune, des jeux d'enfants qui, bien qu'en parfait état, étaient destinés à la destruction. A peine stocké aux abords de l'atelier municipal, un élément de l'un des jeux a été volé. Une partie des "attractions" a été installée à l'école maternelle pour compléter les installations existantes.



Du côté du Comité des Fêtes

Cérémonie des vœux.



La désormais traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité et du comité des fêtes s'est déroulée le samedi 28 janvier 2017.

Un petit spectacle suivi du partage de la galette des rois a permis de réunir diverses générations dans une ambiance conviviale.

Les manifestations suivantes ont par ailleurs été organisées:

16 juin, le brandon de la St Jean à l'occasion duquel un menu "aligot" était proposé.

Du 21 au 23 juillet la fête locale de la Ste Christine s'est déroulée avec le bal occitan du vendredi, qui comme de coutume, a connu un vif succès. Le samedi diverses activités étaient proposées (pêche à la truite, promenade à poney, pêche aux canards et concours de boules "carrées". Ambiance sympathique assurée pour le plaisir des participants. Un bal disco clôturait cette journée. Le dimanche midi c'était l'incontournable apéritif offert par la mairie et servi par le comité des fêtes qui a permis aux montalbanais de se retrouver.

Le 15 août, fidèle à la tradition c'est le vide grenier qui a été organisé. Une buvette était ouverte et des grillades proposées aux exposants et visiteurs. L'affluence était, encore une fois, au rendez-vous.

Du 25 au 27 août, c'est le fleurissement du char et la participation au défilé qui a occupé les membres du comité et quelques personnes venues, pas assez nombreuses, en renfort.



Du côté du Comité des Fêtes suite...

Enfin, la dernière manifestation festive de la saison a été la "Mounjétade" qui a réuni 90 personnes. Avec une prestation unanimement appréciée.

Le comité des fêtes a programmé, par ailleurs, l'organisation de 4 concours de belote durant l'hiver 2017/2018, le premier ayant eu lieu le 3 novembre 2017.



Le vide-grenier du 15 août



La Mounjétade



La Mounjétade



La Mounjétade

INTÉGRER LE COMITÉ DES FÊTES.

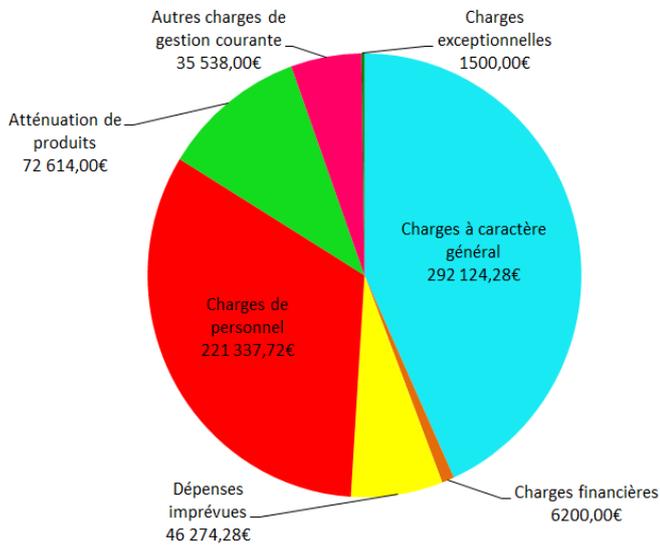
L'Assemblée générale du comité se tiendra le mercredi 24 janvier à 18h30 à la salle communale. Si vous êtes intéressés pour donner un coup de main lors des manifestations à venir, voir prendre des responsabilités en la matière n'hésitez pas à vous faire connaître et à vous manifester au court de l'AG. Certains membres du bureau nous ont, d'ores et déjà, fait savoir qu'ils ne souhaitent pas se représenter.

Compte tenu des délais d'impression, il est possible que le bulletin soit distribué après l'AG, dans ce cas veuillez nous en excuser. Vous pouvez, malgré tout, rejoindre l'équipe du comité à tout moment.

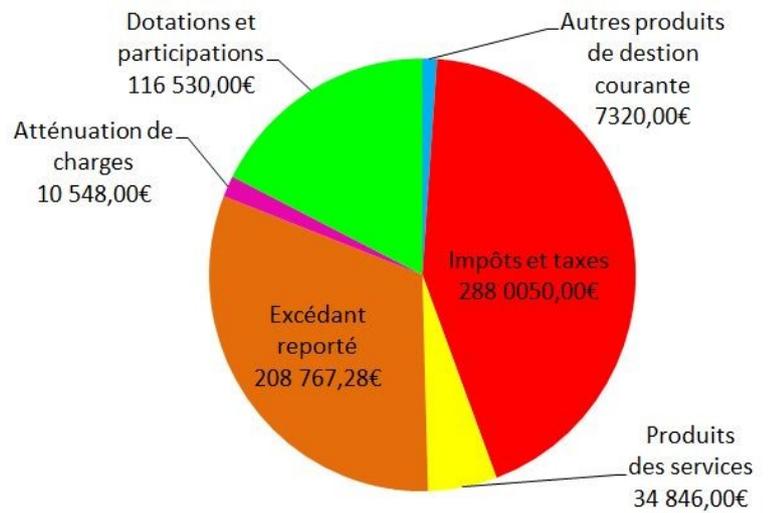
FINANCES

Le budget général 2016 (M14) est maîtrisé ce qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts en 2017.

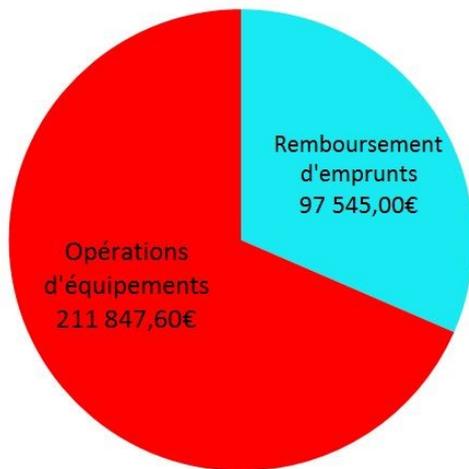
Dépenses de fonctionnement



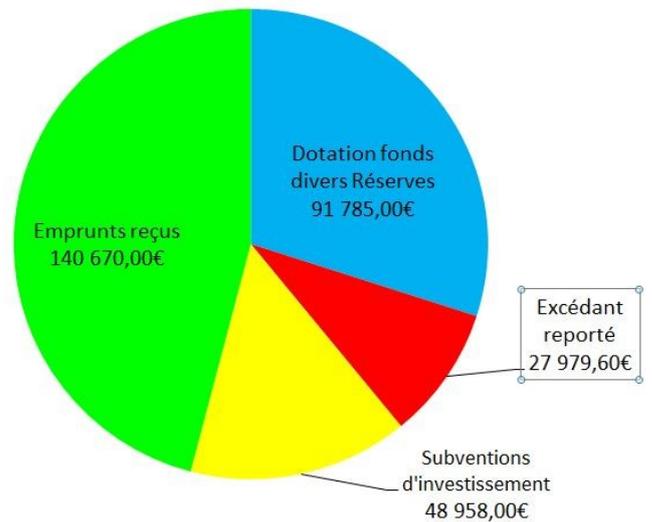
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Le budget de l'eau 2016 (M49) a été clôturé avec un excédant de 61912.71€. 2017 est la dernière année pour ce budget, puisqu'à compter du 01/01/2018, la gestion de l'eau est assurée par le SMEA. Un point sera fait dans le prochain bulletin municipal.

ECOLE

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Nous avons depuis la rentrée un effectif plus que satisfaisant dans notre école (69 enfants au total, 44 au primaire et 25 en maternelle). Cette année nous avons augmenté le budget de fournitures scolaires par enfant (de 40 à 45 €) et racheté des dictionnaires pour les enfants du primaire.

Quelques petits travaux d'amélioration et de réparation ont été faits pendant l'été.

Cette année nous avons le retour d'Annabelle HARDUIN en Maternelle et de Vincent PINSOLLES Pour les CE2, CM1 ,CM2, partis en disponibilité il y a un an. Nous pouvons remercier Emma et Richard qui les ont remplacés pendant cette année et qui ont fait l'unanimité auprès des enfants et des parents. La fête de fin d'année bien réussie en a été le témoin.

Le rythme scolaire restera sur 4 jours et demi comme l'an passé avec les activités périscolaires de 16 à 17 h 00. Cette organisation sera reconduite à la rentrée 2018/2019. Les activités seront toujours assurées par nos 2 ATSEM ainsi que par les animateurs du centre intercommunal de loisirs (ALSH) qui font à eux tous un travail de qualité auprès des enfants.

Une bibliothèque a été aménagée à l'étage de l'école primaire avec la participation bénévole d'une maman et la contribution financière de l'association des parents d'élèves et de la mairie. Les enfants pourront apprendre un classement spécifique des ouvrages et découvrir de nombreux livres dans la petite salle de lecture (voir photos).

Les élèves mangeant à la cantine étant de plus en plus nombreux (plus de 40 certains jours), le temps du repas a donc été réaménagé pour permettre une plus grande sérénité lors de ce moment ainsi qu'une meilleure qualité de travail pour les agents de service.

Bibliothèque de l'école primaire

Un espace lecture bibliothèque a été aménagé à l'étage de l'école primaire grâce à une importante implication personnelle d'une parent d'élève, Sophie DUFFOR-MITTOU, en collaboration avec les enseignants. Un système de classement original basé sur les couleurs permet aux jeunes lecteurs de choisir la catégorie de livres qu'ils souhaitent lire. Merci pour le temps donné.



Ste Christine rénovée

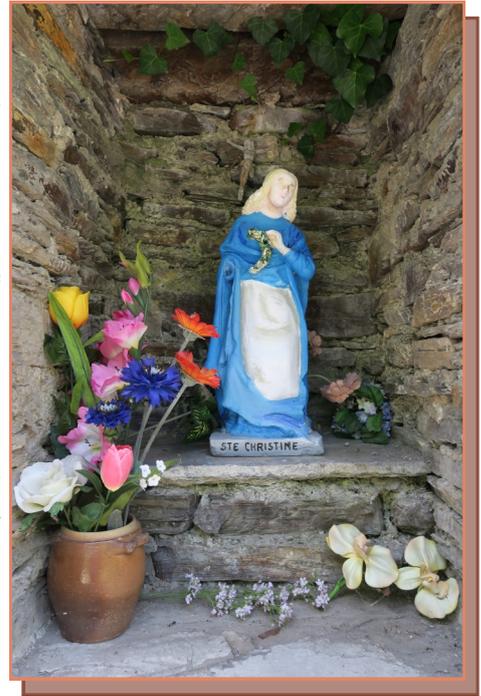
Au cours de son séjour estival à Montauban, Claudine LAURENT, fille du village, exilée depuis de nombreuses années en région parisienne, a entrepris, avec ses petits enfants, la rénovation de la statue de Ste Christine qui se trouve en haut de la rue du même nom. Une sorte de petit chantier d'été. Nous la remercions de cette initiative.

Elle en a profité pour nous raconter l'histoire de cette statue. Anecdote qu'elle tient de son père.

La Ste Christine d'origine était en bronze et aurait été volée par les soldats allemands au cours du conflit de 14/18.

En juillet 1925 de fortes crues torrentielles ravageaient les vallées du Larboust et de la Pique. Suite à ces crues, le père de Claudine récupéra dans le lit de l'One une statue de vierge qu'il décida de ramener avec une brouette jusqu'à Montauban dans le but de remplacer la vierge d'origine. C'est la statue qui est de nos jours en place et qui a été restaurée l'été dernier.

Lorsque la sécheresse frappait, les villageois organisaient un procession et amenaient la Ste Christine jusqu'au ruisseau du même nom où ils lui baignaient les pieds ce qui amenait la pluie sur le village.



JOURNÉE CITOYENNE

Cette année notre journée citoyenne s'est déroulée le samedi 10 juin 2017. Habituellement organisée à l'automne, nous l'avons déplacée au printemps. La participation reste stable avec 45 participants.

Avec les habituels nettoyage des bassins et fontaines, cimetière et ruisseaux, divers autres menus travaux tels que la peinture du portail du cimetière et des portes de l'église et de la mairie ont pu être réalisés.

Nous avons malheureusement déploré l'accident d'Annie BOU, qui a chuté lors du nettoyage d'un massif. Son évacuation par les Sapeurs pompiers est venue ternir cette journée qui s'est, néanmoins, terminée par un apéritif suivi d'un repas à la salle communale.



Journée citoyenne (suite...)

Les travaux de peinture



Et pendant ce temps les responsables de l'intendance s'activent....



Les travaux se poursuivent



Journée citoyenne (suite...)

Journée citoyenne



L'appéritif



Le repas



Francis entouré d'Alice et Christine

L'herbe pousse dans les rues.....hé oui!

Non, notre village n'est pas laissé à l'abandon.

Nous respectons tout simplement la loi de transition énergétique qui, depuis le 1er janvier 2017, interdit aux collectivités ou entreprises l'utilisation de produits phytosanitaires sur la voirie et les espaces verts accessibles et ouverts au public.



**objectif
zéro pesticide
dans nos villes et villages**

Bien sur il existe des solutions alternatives (désherbage manuel, thermique...). Elles nécessitent plus de temps et nous n'avons pas les moyens en personnel pour cela.

L'herbe, soit-elle dite « mauvaise », n'est pas sale et est en tous cas préférable à l'utilisation de produits nocifs pour la santé. Nos mentalités doivent évoluer et il faut accepter de voir un peu plus d'herbe ou de la voir plus haute.

Nous étudierons des solutions pour essayer d'être le plus efficace possible en y consacrant un minimum de temps. Nous n'avons qu'un équivalent temps plein et demi affecté aux services techniques et les missions sont nombreuses.

Une solution existe avec un engagement citoyen minimum, désherber manuellement ou à l'eau bouillante et balayer devant chez soi, fleurir son pied de mur (lorsque cela est possible) etc...

Nous ne pouvons plus tout attendre de la collectivité; est-ce bien ou mal? C'est un autre débat!

Pour info, à partir du 1er janvier 2019 ce seront les particuliers, aussi, qui seront touchés par la loi et qui ne pourront donc plus utiliser de produits phytosanitaires. Habitons donc nous dès à présent.

Nous remercions les personnes qui font l'effort d'entretenir le devant de leur propriété.

Divers

Formation défibrillateur



En avril 2015, la commune a mis en place, grâce à une subvention de l'AMF (Association des Maires de France), sur la façade de la mairie un défibrillateur.

C'est appareil, même s'il est facile d'emploi, provoque toujours une crainte compte tenu du stress généré par les circonstances de sa mise en œuvre.

M. Michel STREICHER, médecin à la retraite propose de dispenser bénévolement une formation à l'emploi de cet appareil.

La municipalité formera, dans un premier temps ses agents, puis des formations pourront être ouvertes aux personnes intéressées.

Afin de pouvoir évaluer le nombre de séances à organiser, merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie. Tél: 05.61.79.04.39

Courriel: mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

L'inscription est **totalemt gratuite** et tous les appareils fonctionnent sur le même principe, d'où l'utilité de cette formation.

Sur le plan pratique les séances durent 45 minutes par groupes de 5/6 personnes. Vous n'avez besoin de rien, si ce n'est votre bonne volonté et votre bonne humeur. Il n'y a pas, non plus de limite d'âge.

SECURISATION DES DONNEES INFORMATIQUES.

De nos jours la quasi-totalité des documents traités dans une mairie le sont informatiquement. La sauvegarde des différents documents et données se faisait manuellement sur des supports qui ne présentent plus aujourd'hui des garanties de sécurité suffisantes.

Aussi la commune s'est dotée d'un outil de sauvegarde des données fiable et parfaitement sécurisé. Celles-ci sont protégées des atteintes virales, d'une panne informatique grave voire même en cas d'incendie. En effet la sauvegarde, qui est d'autre part automatique, se fait sur un support situé physiquement dans les locaux, mais aussi simultanément sur un serveur extérieur. Cela à l'avantage de pouvoir récupérer les données en cas de destruction totale des ordinateurs ou de leur vol par exemple.



URBANISME

Depuis le 1er janvier 2018 l'instruction des documents d'urbanisme (Permis de construire, déclaration de travaux etc...) n'est plus assurée par la DDT. Un service d'instruction a été créé à niveau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Toutefois, en raison des délais très courts entre l'arrêt de l'un et la mise en place de l'autre, l'instruction des dossiers n'est pas réalisable pour l'instant dans les délais règlementaires. Le non respect de ces délais étant générateur de droits aucune demande en la matière ne sera reçue en mairie jusqu'à que le service soit fonctionnel.

DES TÊTES BIEN FAITES

Deux lycéennes du village se sont distinguées en obtenant leur baccalauréat avec la mention « Très bien ».

Il s'agit de Léa DULON et Clara ICHÉ.

A noter qu'Enzo VILLANI, fils de notre agent communal a obtenu, lui aussi, ce diplôme avec la même mention.

Félicitations à ces trois jeunes gens.



Baccalauréat

ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES

Dans sa décision n° 2017-5098/5159 AN du 18 décembre 2017, parue au journal officiel n° 0295 du 19 décembre 2017, texte n° 87, le Conseil Constitutionnel a invalidé l'élection de M. Joël AVIRAGNET au poste de député de la 8ème circonscription de la Haute-Garonne.



Des élections législatives partielles auront seront donc organisées dans les 3 mois suivants la décision. A l'heure où nous rédigeons ce bulletin, les dates officielles du scrutin ne sont pas connues.

Déneigement et stationnement

En cette période hivernale, nous vous demandons de faire des efforts en matière de stationnement pour faciliter les opérations de déneigement et d'une manière générale de façon à faciliter la circulation.



GOUTER DES AÎNES

Le mercredi 20 décembre 2017 la municipalité a organisé le traditionnel gouter des aînés qui, pour des raisons d'accessibilité s'est tenu dans les locaux de la garderie. La salle communale étant trop grande et ne répondant pas à la convivialité du moment.

Toujours apprécié, ce moment a permis d'échanger dans la bonne humeur mais aussi d'apprécier de bonnes choses et en particulier les chouquettes et les bûches préparées par Caroline TOMASI.

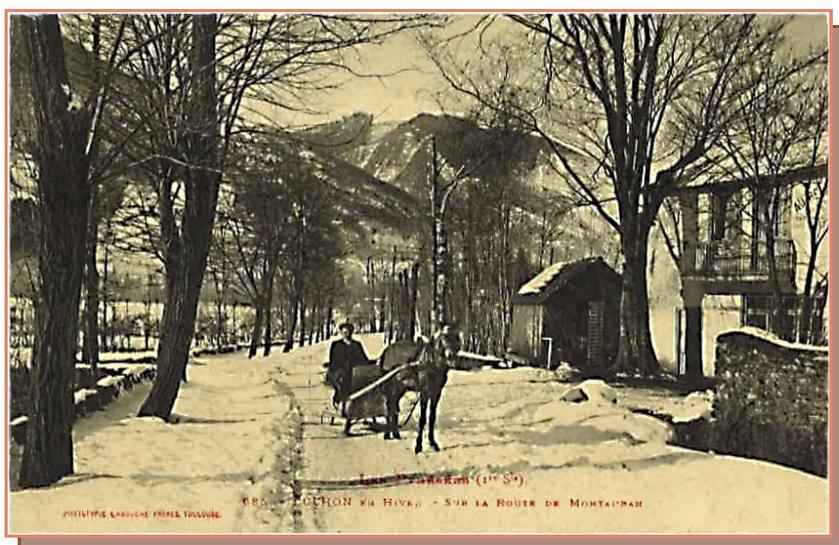
A l'issue l'habituel « colis de fin d'année » a été remis aux participants. Les absents se le verront remettre à domicile. Au total ce sont 70 colis qui ont été distribués.



Montauban autrefois...

Quelques photos de Montauban autrefois, scannées de la collection de notre agent municipal Pascal VILLANI. Merci à lui.

Rétro





Etat Civil

MARIAGE

01/04/2017: Richard GUYONNEAU et Julien COUVRAT

DECES

05/01/2017: Claudine DUFOUR, veuve PETERSHEIM

06/02/2017: Jean DA CANAL

09/02/2017: Anne PASCAU, veuve ROUZOUIL

03/04/2017: Benoît POUREAU

08/05/2017: Elise SABARROS, épouse TINÉ

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

10/04/2017: Catalino HORCAJO

31/07/2017: Michel GUETTE

13/10/2017: Jean, Bertrand, Roger TINÉ

17/10/2017: Gisèle, Andrée MOUNIOS, veuve CAZAUX



**Mairie
de
Montauban de Luchon**

rue Cargue
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Messagerie :
mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:
www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi

- 08h30 / 12h

Mardi & Vendredi

- 14h/18h

DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »

05/01/2017: Marie BALLARIN, veuve MATHIEU

05/01/2017: Hélène CABANNÉ

08/01/2017: Yvonne CABANNÉ, veuve FAURE

04/02/2017: Amédée AZEMAR

12/02/2017: Guillaume COULAT

14/02/2017: Suzanne GAUTIER, veuve BENTABERRY

20/03/2017: Christiane GOT, veuve WIEGERT

30/03/2017: Simone CAPIN, épouse PRADEM

14/04/2017: Jeanne ROUY, veuve OUSTALET

18/06/2017: Aventine BONZOM, veuve DUPLAN

20/07/2017: François ATES

04/10/2017: Gabrielle MAURIE, veuve AJATES

11/11/2017: Jean, Louis, Auguste PEYRAFITTE

18/11/2017: Marie ROMERO, veuve BERGES

21/11/2017: Mireille Cécile BRETING, veuve FAYE

02/12/2017: Marie-Rose, Marcelle, LENTILLAC, veuve DICHAPPARI

TRANSCRIPTION DE DECES Maison de retraite « ERA CASO »

24/01/2017: Line DELAS

26/04/2017: Louis BARRANCO

13/07/2017: Eugénie CASTAING

23/08/2017: Simone DELAGE, veuve LACAN

12/12/2017: Pierrette, Paule, SOUQUE veuve COURT

13/12/2017: Louis, Henri ROUX

25/12/2017: André CRAMPÉ

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Jean SICART -

COMITE DE REDACTION: Jean SICART, Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre TALAZAC

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU - **PHOTOS:** Claude CAU

IMPRESSION: Imprimerie FABBRO sur papier **certifié PEFC** pour la protection durable de nos forêts.

Marque **Imprim'Vert 2017**